



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SNCF - RESEAU

N° Spécial

05 Novembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF - RESEAU

du 05 Novembre 2018

SOMMAIRE

Décision	Date	SNCF - RESEAU	Page
	11.10.2018	Décision portant modification de la décision de déclassement du domaine public ferroviaire n°2018-0053 d'un terrain sis à NANTERRE	3

Décision du 11 octobre 2018 portant modification de la décision de déclassement du domaine public ferroviaire n°2018-0053 d'un terrain sis à NANTERRE

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,
 Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
 Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,
 Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,
 Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,
 Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du Président au Directeur Général Adjoint Ile-de-France.
 Vu la décision du Directeur Général Ile-de-France, en date du 12 juillet 2018, portant délégation de pouvoirs du Directeur Général Adjoint Ile de France au Directeur de la Modernisation et du Développement Ile de France.
 Vu la décision de déclassement du domaine public ferroviaire n° 2018.0053 en date du 17 juillet 2018 portant sur les terrains sis sur la commune de NANTERRE, parcelles cadastrées AG 190p, AG 192p, AG 195, AG 199 et AG 202p.

DECIDE :

En ce qui concerne le déclassement des parcelles AG 190p et AG 192p, il y a lieu de lire :

ARTICLE 1

Les terrains SNCF Réseau sis à NANTERRE tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte violette, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Lots	Références cadastrales		Surface (m ²)
			Section	Numéro	
92050 NANTERRE	Phase 2B Secteur Hanriot Arago	Lot 3a	AG	190p	251 m ²
			AG	192p	2910 m ²
TOTAL					3161 m ²

ARTICLE 2

Pour les terrains définis à l'article 1 de la présente décision modificative, le déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété

des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai d'un an maximum.

ARTICLE 3

L'annulation du déclassement du terrain SNCF Réseau sis à NANTERRE, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte orange.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Lots	Références cadastrales		Surface (m ²)
			Section	Numéro	
92050 NANTERRE	Phase 2B Secteur Hanriot Arago	Lot 3a	AG	202p	904 m ²
				TOTAL	904 m ²

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la décision n° 2018.0053 en date du 17 juillet 2018 restent inchangées.

ARTICLE 5

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts-de-Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Saint-Denis
Le 11 octobre 2018

Stéphane CHAPIRON
Directeur de la Modernisation et
du Développement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>